



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Rapport d'orientations budgétaires

Conseil de Territoire, mardi 28 février 2017

Plan de la présentation

1. La loi de finances 2017
2. Résultat et prévisions de recettes pour le budget principal
3. Résultat et prévisions de recettes pour le budget annexe assainissement
4. Etat des lieux de la masse salariale de l'EPT en 2016
5. Etat de la dette de l'EPT
6. Dépenses de l'EPT en 2017

Rappel du calendrier budgétaire

- 28 février, Conseil de Territoire : vote du ROB (et débat d'orientation budgétaire).
- 28 mars, Conseil de Territoire :
 - Vote du résultat anticipé ;
 - Vote du BP ;
 - Vote du taux de TEOM et de la durée de lissage ;
 - Vote du taux de CFE.
- 20 juin au plus tard, Conseil de Territoire : vote du CA.

1) Présentation de la LFI 2017

LFI 2017 – dispositions générales

**Baisse de la dotation globale de
fonctionnement (DGF)**



- 2,63Mds€

**Taux de révision des valeurs
locatives foncières**



**+0,4% en
2017**

LFI 2017 – le FPIC

A l'échelle nationale

Le montant du fonds de péréquation intercommunal est gelé en 2017.

Le dispositif de garantie est maintenu à 90% en 2017.



A l'échelle du Territoire

Le montant des attributions et des contributions sera différent en 2017.

Les raisons :

- Baisse de l'indicateur de richesse utilisé (potentiel financier agrégé) avec l'achèvement de la carte intercommunale ;
- Perte de la bonification liée à la création de l'EPT en 2016 ;
- Révision du mode de calcul des contributions / attributions au FPIC afin de prendre en compte le cas des communes aisées dans des ensembles intercommunaux qui le sont moins.

Pour rappel, la création de l'établissement public territorial et l'intégration intercommunale avait permis aux communes du Territoire de diminuer leur contribution au FPIC de 10 millions d'euros.

LFI 2017 – la révision du FCCT socle

FCCT socle
(communes de l'ex-CACM)

Loi NOTRe, 2015 :

possibilité de révision de + ou – 15%



LF 2017:

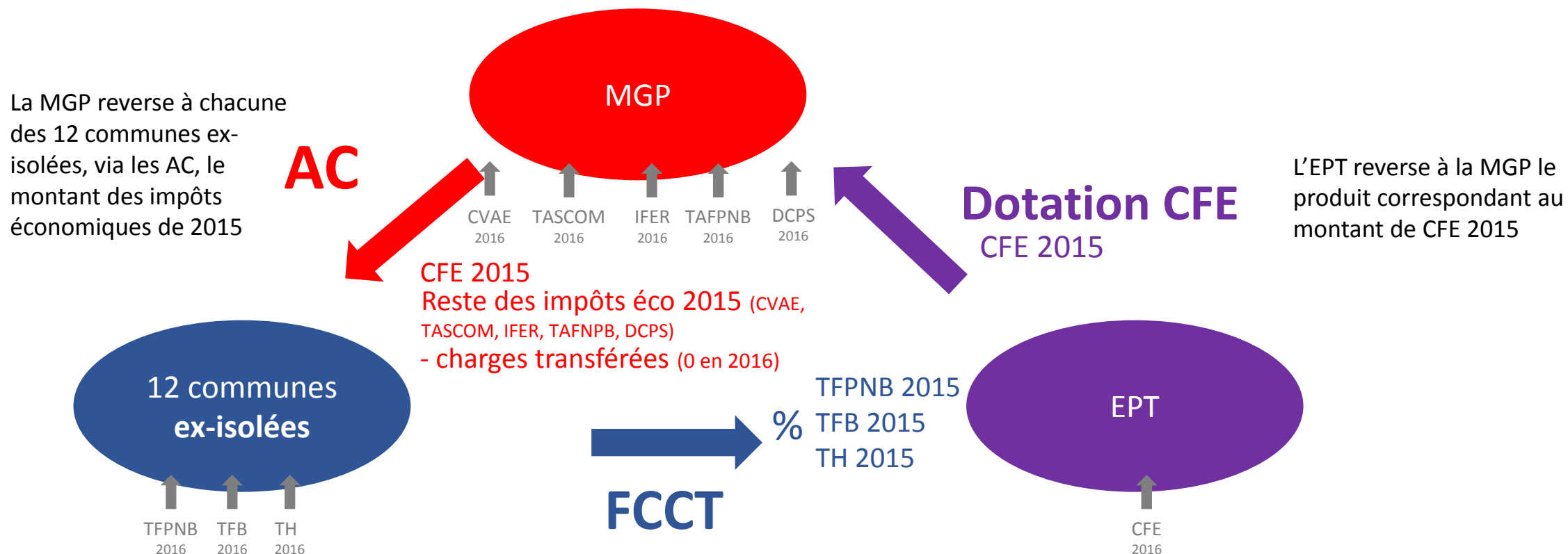
possibilité de révision de **+ ou – 30%**

La délibération des conseils municipaux n'est plus nécessaire. Une délibération du Conseil de Territoire, statuant à la majorité des deux tiers, suffit.

NB : en cas de rétrocession de compétence, le plafond de + ou – 30% ne s'applique pas et le FCCT est recalculé.

RAPPEL DOB 2016 / Flux financiers

Cas 1 : les 12 communes ex-isolées de l'EPT



Les communes ex-isolées transfèrent à l'EPT un montant égal à :

- Le montant des charges transférées avec les compétences obligatoires
- Le montant des charges des fonctions ressources liées à la construction de l'EPT
- Le montant d'éventuels projets nouveaux

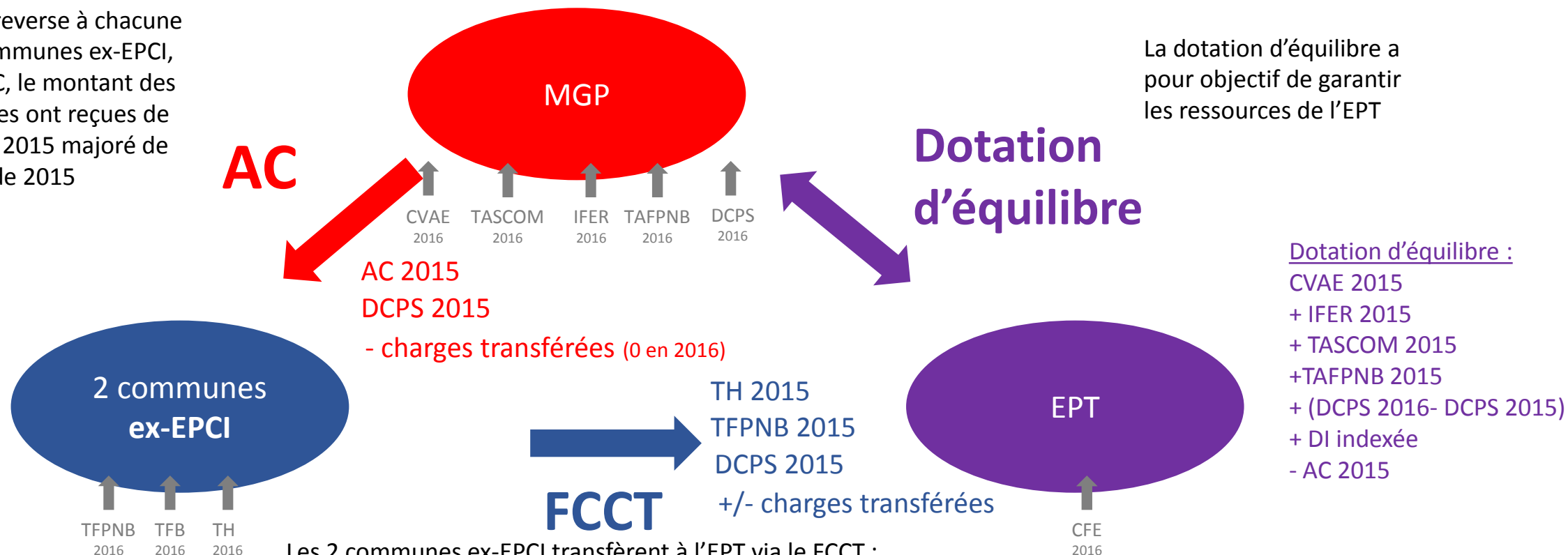
La CLECT est chargée d'en préciser les montants.

RAPPEL DOB 2016 / Flux financiers

Cas 2 : les 2 communes ex-EPCI de l'EPT

La MGP reverse à chacune des 2 communes ex-EPCI, via les AC, le montant des AC qu'elles ont reçues de l'EPCI en 2015 majoré de la DCPS de 2015

La dotation d'équilibre a pour objectif de garantir les ressources de l'EPT



Les 2 communes ex-EPCI transfèrent à l'EPT via le FCCT :

- le produit des impôts ménages que percevait l'EPCI sur leur territoire en 2015 majoré de la DCPS
- A cette contribution « socle » s'ajoute le montant des nouvelles charges transférées à l'EPT ou s'en déduisent les retours éventuels de charges vers les communes.

LFI 2017 – la dotation d'équilibre

DCPS 2015
(dotation compensation part
salaire)
2 060 535€

2016

- 39 974 €

2017

- 42 432 €

En 2016, l'EPT a supporté la diminution annuelle de la DCPS (dotation de compensation part salaire) pour les communes de l'ex-CACM (-39 974 euros). Au contraire, la MGP a supporté la baisse de la DCPS pour les communes isolées.

Selon la LF2017, la MGP devrait supporter à partir de 2017 la diminution pour les ex-EPCI également.

Néanmoins, la MGP a décidé dans son ROB de continuer à faire supporter aux anciens EPCI la minoration de la DCPS, tel que cela avait été prévu par la loi NOTRe. Par prudence, dans l'attente d'une confirmation par le législateur, la présente projection fait supporter cette baisse à l'EPT.

La minoration de la DCPS représente une perte de 42 432 euros en 2017, selon l'hypothèse de baisse de 2,1% de la DCPS retenue par la MGP dans son ROB.

LFI 2017 – la dotation d'équilibre

Dotation
d'intercommunalité
2 646 897€

2017

- 251 455 €

2019

~~Dotation
d'intercommunalité
2 646 897€~~

Deux changements à venir

A partir de 2017 : indexation de la dotation d'intercommunalité indirectement perçue par l'EPT sur la baisse globale de la dotation d'intercommunalité directement perçue par la MGP. Dans son ROB, la MGP prévoit une diminution de 9,5% de la DI, qui sera répercutée sur la DI de l'EPT, soit une baisse de 251 455 euros.

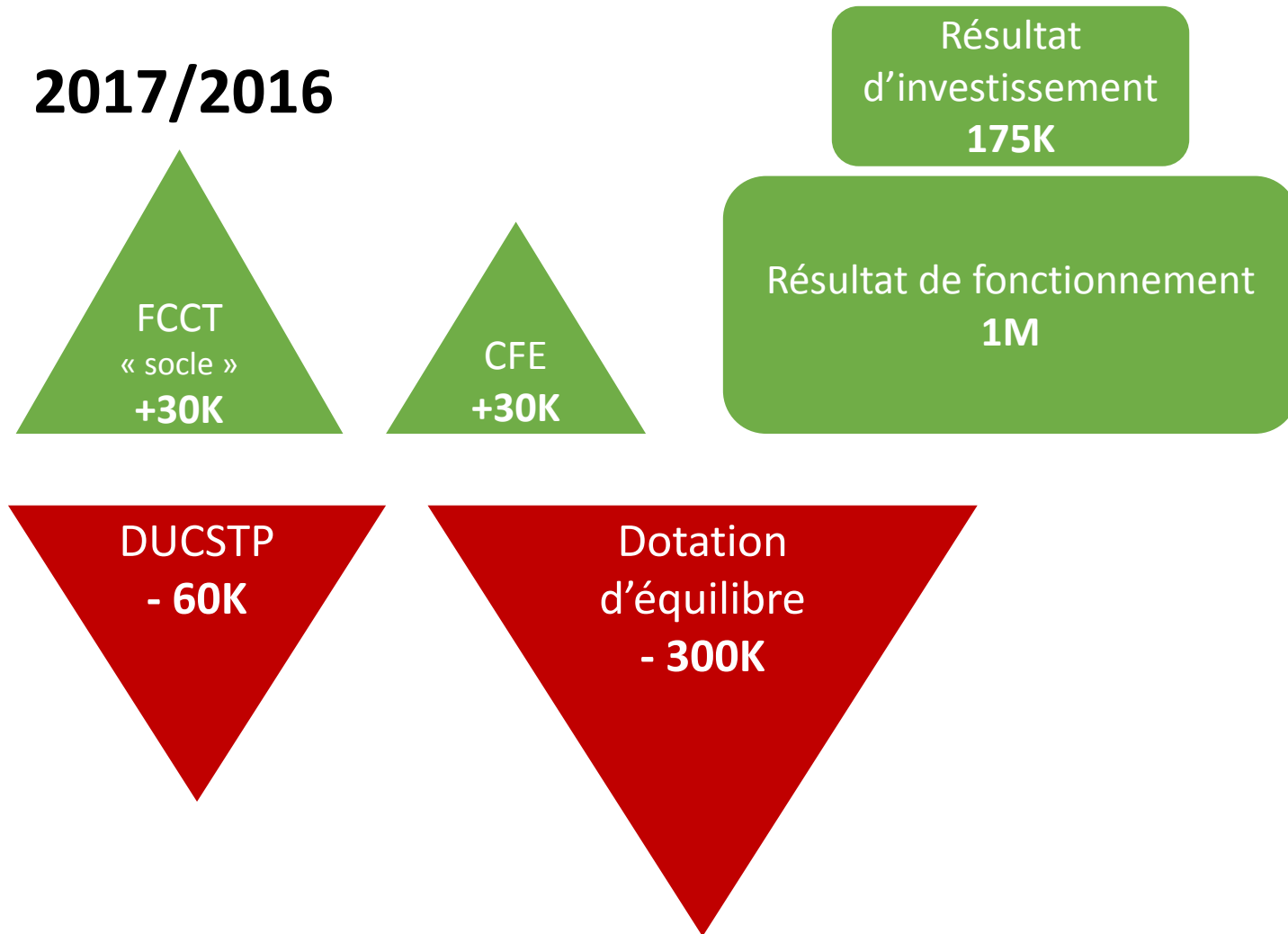
A partir de 2019 : suppression complète de la dotation d'intercommunalité pour l'EPT (et donc suppression dans la formule de calcul de la dotation d'équilibre). Cela représente une perte de 2,6M pour l'EPT.

2) Présentation du résultat et des prévisions de recettes pour le budget principal

Les recettes du compte de l'ex-CACM en 2017

	Nature	Montant 2016	Montant 2017	
Ex-CACM	FCCT « socle » (ex-CACM)	7 348 415,00	7 369 484,00	Revalorisation de 0,4%
	FNGIR	-4 184 792,00	-4 184 792,00	Dotations gelées
	DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	251 961,00	251 961,00	
	DUCSTP (dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle)	221 107,00	159 197,04	Minoration annuelle
	Montant CFE de CSB et MTF	2 673 599,00	2 729 828,00	Revalorisation projetée de 1% (augmentation des bases de CFE)
	Dotation d'équilibre	-169 876,00	-463 763,22	Minoration de la dotation d'intercommunalité et de la DCPS en 2017
	FPIC	355 620,00	355 620,00	Montant provisoirement identique à 2016, dans l'attente de précisions sur les attributions et contribution au sein de l'EPT
TOTAL		6 496 034,00	6 217 534,83	

Les recettes du compte de l'ex-CACM en 2017



La faible progression des recettes fiscales (CFE et fraction ménages du FCCT) ne compense pas la baisse des dotations en 2017.

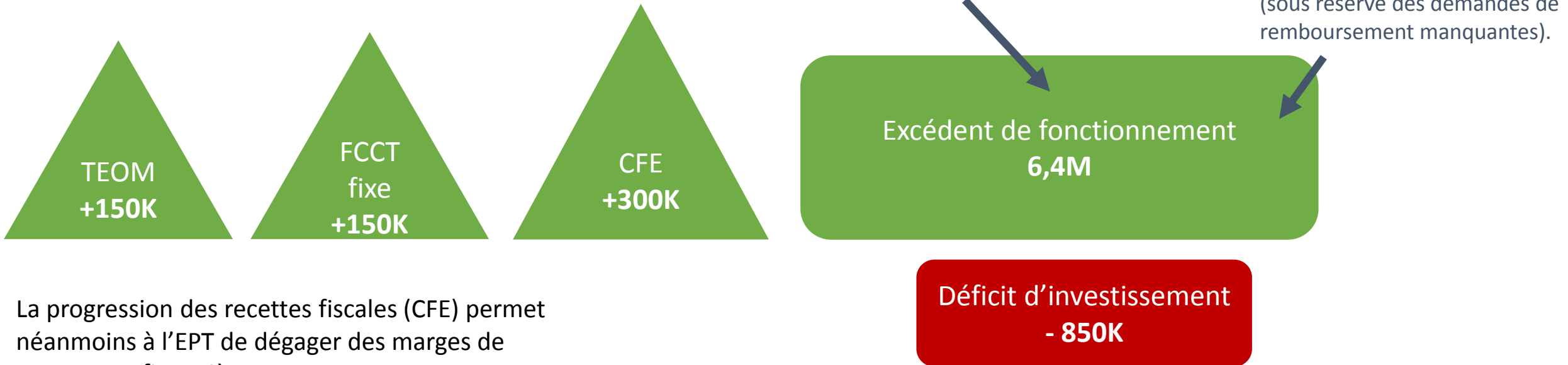
Toutefois, le résultat dégagé sur l'exercice 2016 compense la diminution des dotations de l'Etat.

Les recettes du compte global (hors ex-CACM)

	Nature	Montant 2016	Montant 2017	
14 villes	FCCT « fixe »	2 380 492,00	2 539 518,60	Prise en compte des charges de structure et de support à partir de 2017 et revalorisation de 0,4%
	FCCT « besoin de financement » pour les compétences EP, CV et PLU	1 293 961,00	1 293 961,00	Dans l'attente des propositions budgétaires définitives, même montant qu'en 2016.
	TEOM	33 723 645,97	36 385 760,19	Revalorisation de 0,4%
	Dynamique de CFE perçue par l'EPT	659 538,00	988 293,14	Revalorisation projetée de 1% (augmentation des bases de CFE)
	Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT)	69 830,00	70 528,30	Le produit de CVAE redistribué aux EPT sera 7 fois plus important en 2017. Revalorisation de 1% ici.
	Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)			Aucun projet de l'EPT n'a bénéficié du fonds en 2016. 67M disponibles en 2017.
TOTAL		38 127 466,97	41 278 061,23	

Les recettes du compte global (hors ex-CACM)

2017/2016



La progression des recettes fiscales (CFE) permet néanmoins à l'EPT de dégager des marges de manœuvre financières.

En outre, GPGE dégage un résultat positif sur l'exercice 2016.

Les montants indiqués pour le résultat demeurent **prévisionnels et provisoires**.
Les demandes de remboursement n'ont pas toutes été reçues.
Les reports, restes à réaliser et rattachements sont ici inclus.

	Nature	Montant 2016	Montant 2017	Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
FCCT	FCCT « socle » (ex-CACM) (Fonds de compensation des charges territoriales)	7 348 415,00	7 369 484,00	7 411 790,75	7 454 435,96	7 497 422,33
	FCCT « fixe »	2 380 492,00	2 539 518,60	2 559 834,75	2 580 313,43	2 600 955,94
	FCCT « besoin de financement » pour les compétences EP, CV et PLU	1 293 961,00	1 293 961,00	1 293 961,00	1 293 961,00	1 293 961,00
	TEOM	33 723 645,97	36 385 760,19	36 530 723,38	36 822 969,16	37 117 552,92
CFE	Montant CFE de CSB et MTF	2 673 599,00	2 729 828,00	2 751 666,62	2 773 679,96	2 773 679,96
	Dynamique de CFE perçue par l'EPT	659 538,00	988 293,14	1 277 521,70	1 569 064,09	0,00
Dotations	FNGIR	-4 184 792,00	-4 184 792,00	-4 184 792,00	-4 184 792,00	-4 184 792,00
	DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	251 961,00	251 961,00	251 961,00	251 961,00	251 961,00
	DUCSTP (dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle)	221 107,00	159 197,04	114 621,87	82 527,75	59 419,98
	Dotation d'équilibre	-169 876,00	-463 763,22	-757 450,43	-2 943 669,43	-2 985 901,43
	FPIC	355 620,00	355 620,00	296 350,00	197 566,67	98 783,33
	DSIT (dotation de soutien à l'investissement territorial)	69 830,00	70 528,30	71 092,53	71 661,27	72 234,56
TOTAL		44 623 500,97	47 495 596,06	47 617 281,17	45 969 678,85	44 595 277,57

Projection des recettes 2018-2020 pour l'EPT dans son ensemble

Revalorisation projetée de 0,8% par an à partir de 2018

Revalorisation projetée de 1% (augmentation des bases de CFE)

Progression du produit de CFE jusqu'en 2019.

Progression du produit de CFE jusqu'en 2019.
Perte de la CFE en 2020 (elle sera perçue par la MGP).

Dotations gelées

Minoration annuelle

Minoration annuelle de la dotation d'intercommunalité et de la DCPS. **En 2019, perte de la dotation d'intercommunalité.**

Diminution progressive du mécanisme de garantie

Revalorisation projetée de 0,8% par an à partir de 2018

Projection des recettes 2018-2020 pour l'EPT

Entre 2017 et 2020, les recettes de l'EPT devraient diminuer de près de 2,9M euros.

La revalorisation des recettes fiscales et du FCCT ne compensera pas la perte de la dotation d'intercommunalité de l'ex-CACM ni la perte de la dynamique de CFE à partir de 2020.

Afin de maintenir un niveau de recettes égal à 2017, les villes devraient contribuer à titre complémentaire au FCCT à hauteur de 2,9M euros en 2020.

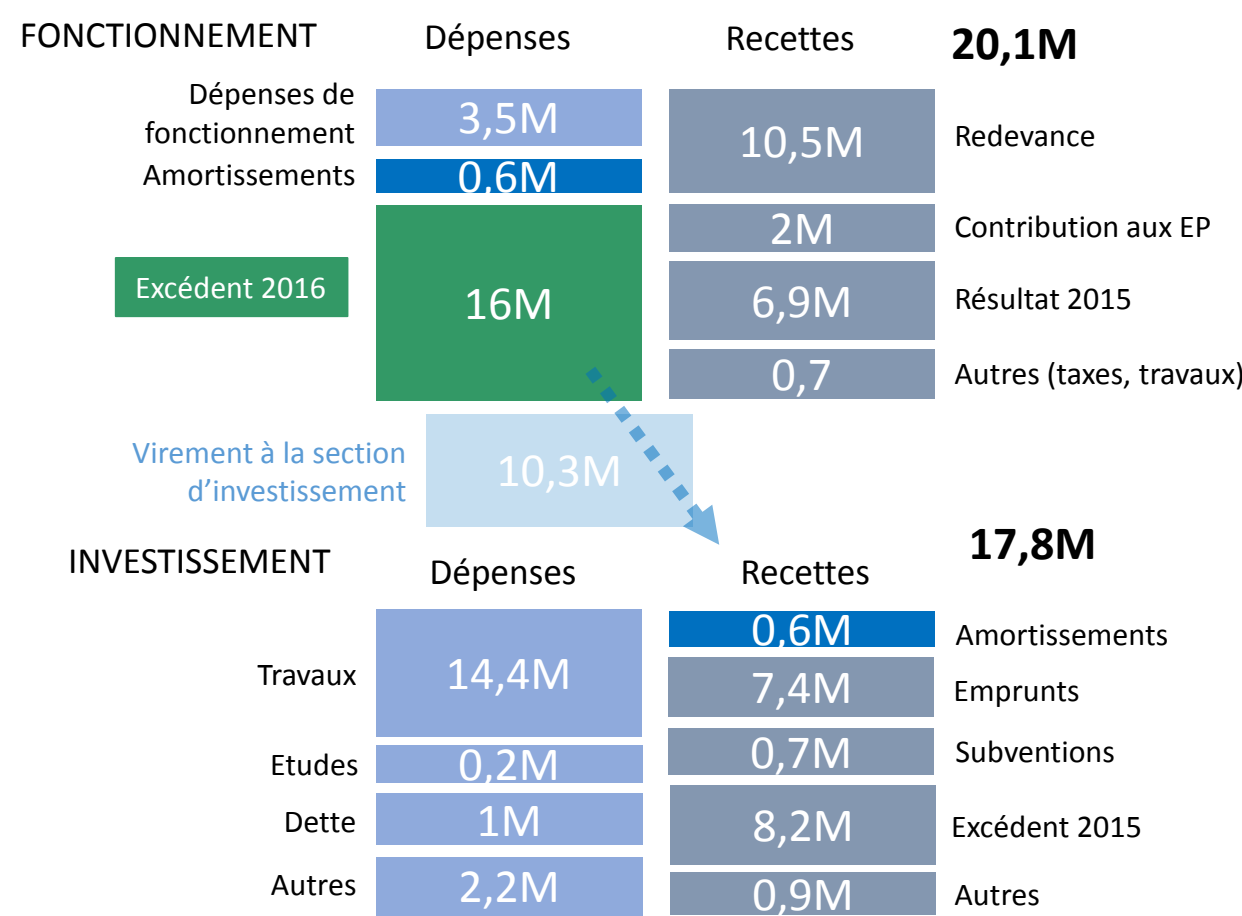
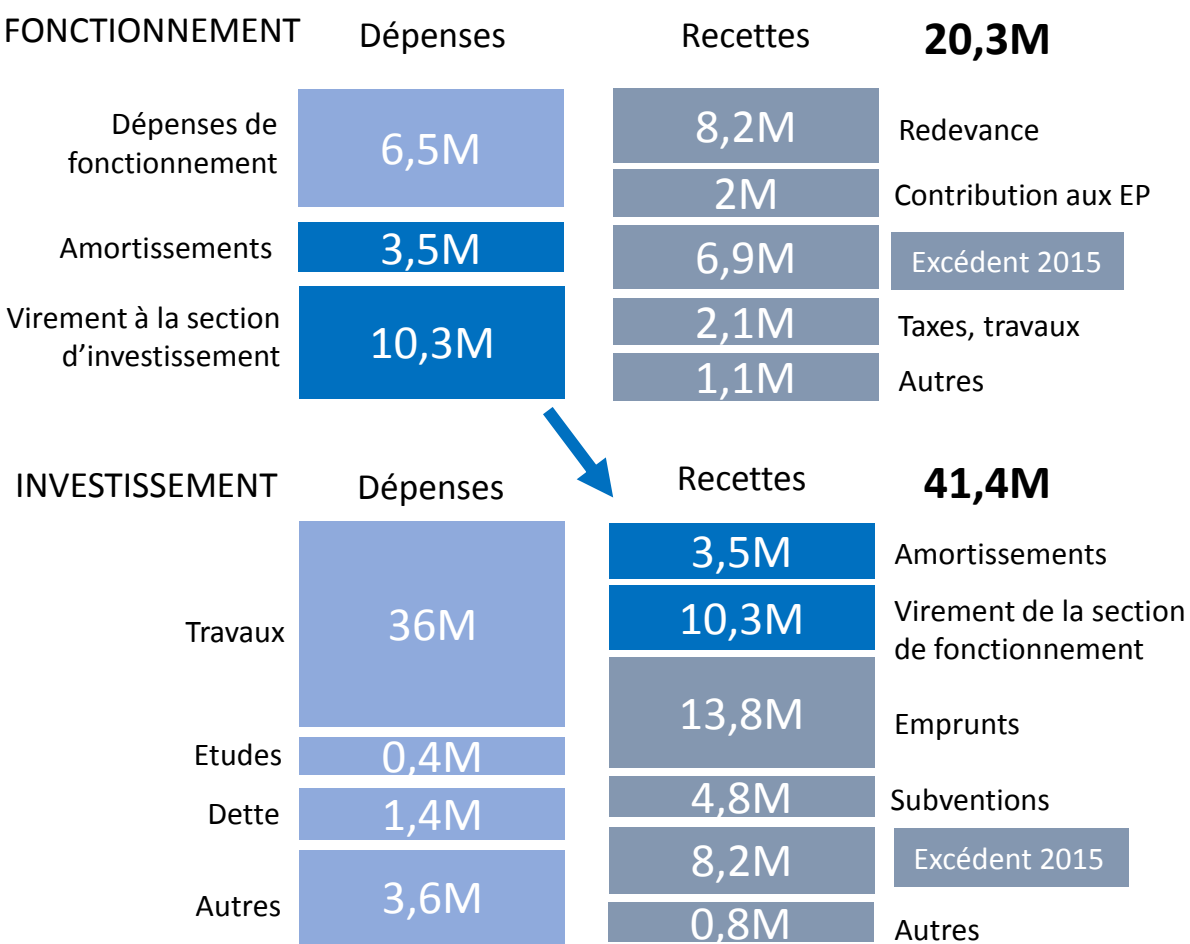
3) Présentation du résultat et des prévisions de recettes pour le budget annexe assainissement

Résultat global de l'exercice 2016 - assainissement

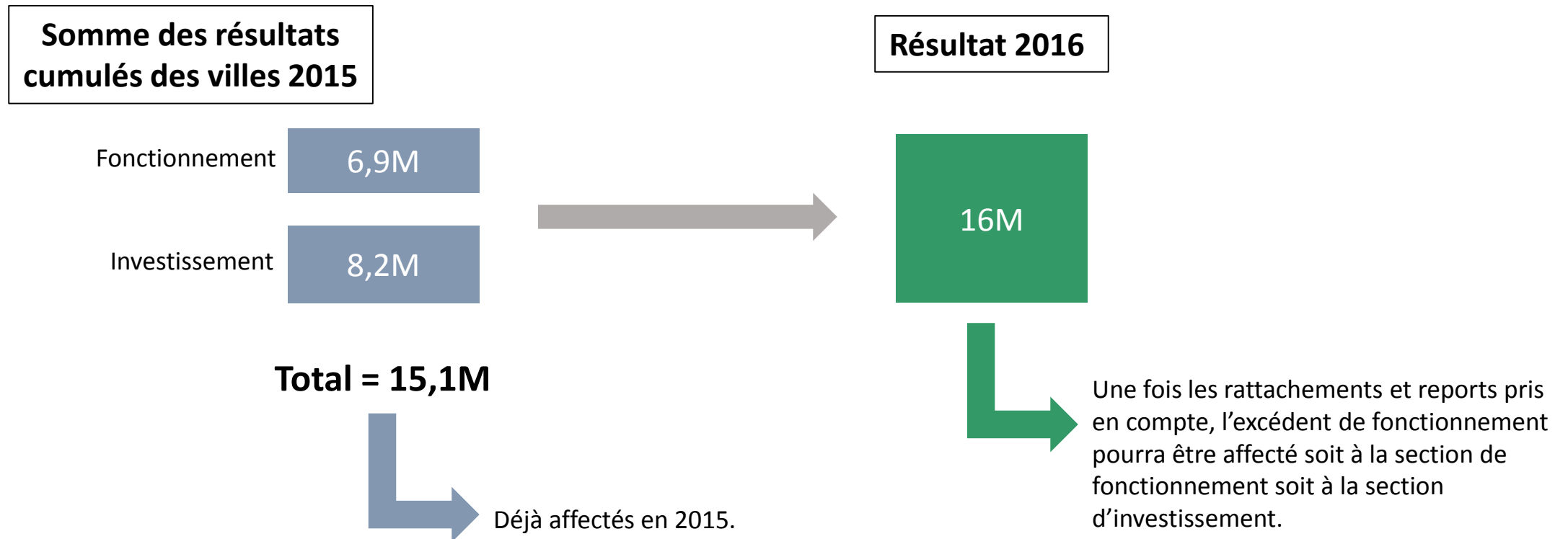
Budget 2016

Hors reports

Réalisé 2016

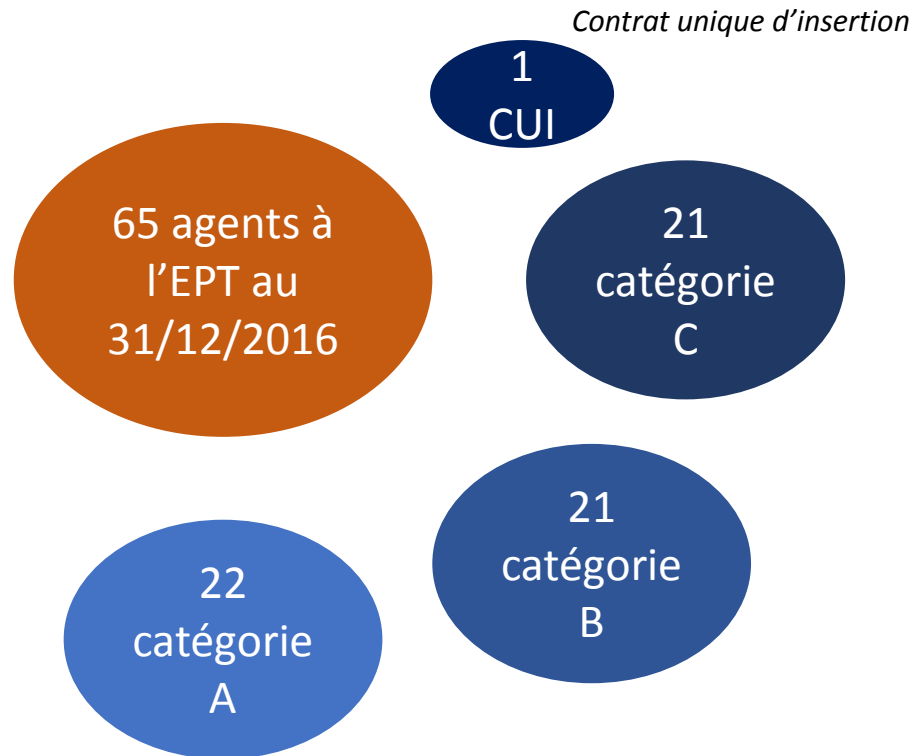


Résultat global de l'exercice 2016 - assainissement



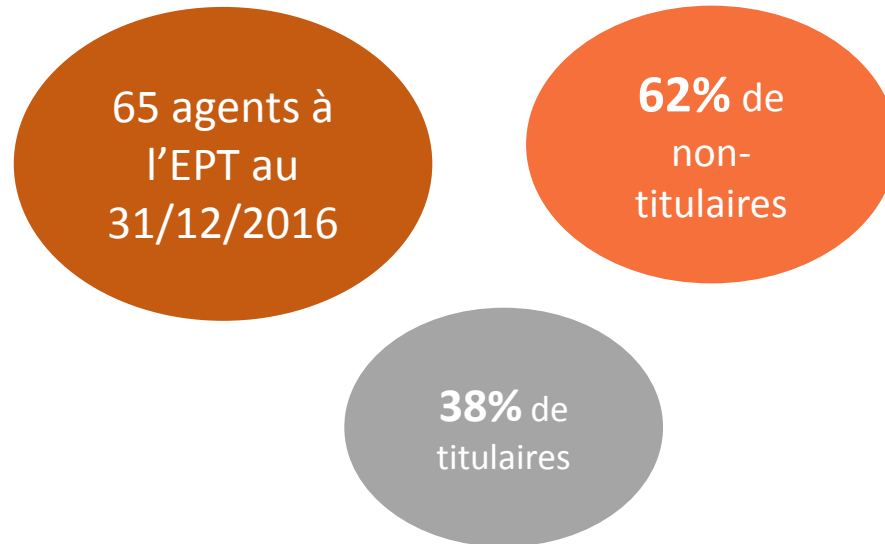
4) Etat des lieux de la masse salariale de l'EPT en 2016 et prévisions pour 2017

Description des effectifs de l'EPT en 2016



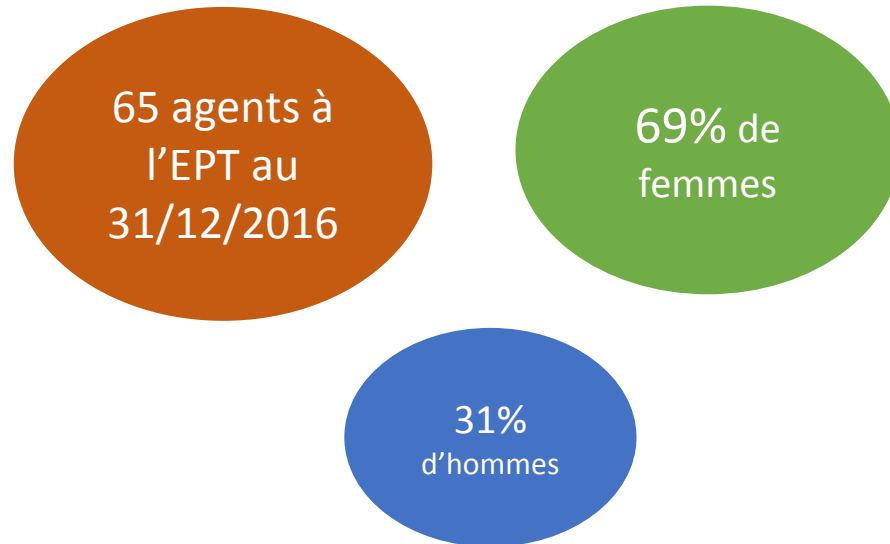
Une répartition égale entre catégories A, B, C

Description des effectifs de l'EPT en 2016



Une majorité de non-titulaires

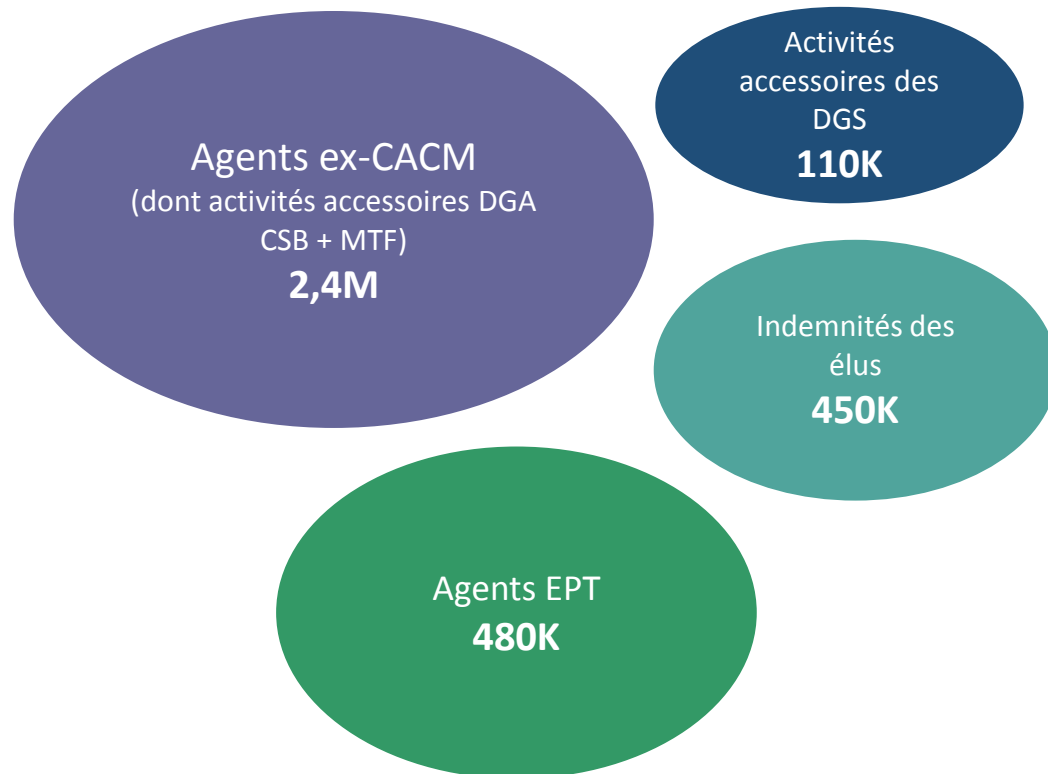
Description des effectifs de l'EPT en 2016



Parmi les agents de l'EPT,
plus de 2/3 sont des femmes

Charges de personnel de l'EPT en 2016

BP 2016

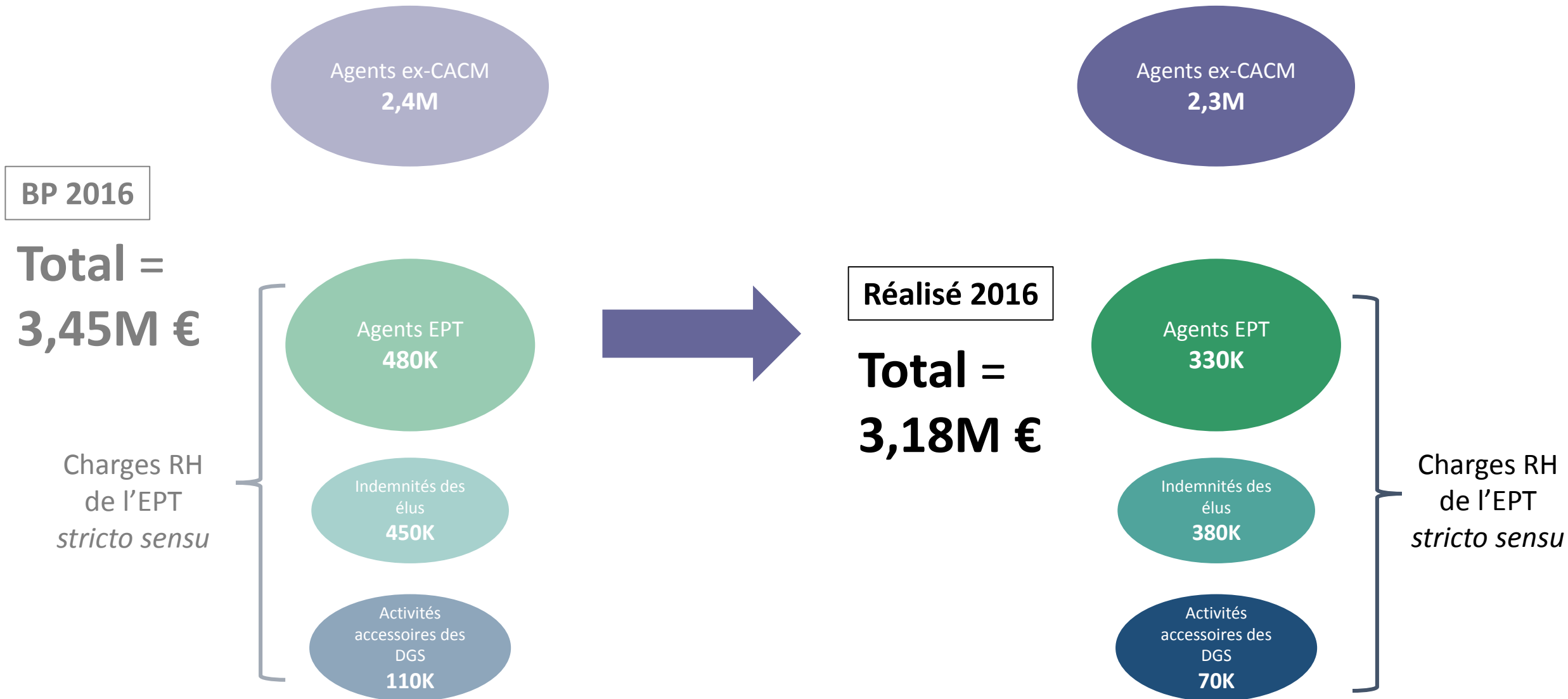


Total = 3,45M euros

Hors dépenses de personnel « indirectes » pour les compétences contrat de ville, PLU, gestion des déchets ménagers.

Hors dépenses de personnel au budget annexe de l'assainissement.

Charges de personnel de l'EPT en 2016



Prévisions des charges de personnel de l'EPT en 2017

BP 2016

Réalisé 2016

Total = 3,45M €

Total = 3,18M €

Agents ex-CACM
2,4M

Agents ex-CACM
2,3M

Attention : hors transferts de personnel !

Agents ex-CACM
2,48M

Agents EPT
480K

Agents EPT
330K

Prévision
2017

Total =
3,53M €

Agents EPT
495K

Indemnités des élus
450K

Indemnités des élus
380K

Indemnités des élus
450K

Activités accessoires des DGS
110K

Activités accessoires des DGS
70K

Activités accessoires des DGS
110K

Transfert des effectifs au 1^{er} juillet 2017

Attention : le nombre définitif d'ETP transférés n'a pas encore été arrêté ; les réunions de travail sont encore en cours. Nombres provisoires.

PLU

0 ETP

Pas de transfert de personnel pour la compétence PLUI car les quotités de travail évaluées sont très faibles.

Contrat de ville

3 ETP

Assainissement

11 ETP

Ordures ménagères

63 ETP

= **77 ETP** transférés à Grand Paris Grand Est le 1^{er} juillet 2017

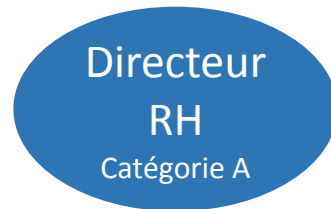
65 + 77 ETP = 142 ETP (hors recrutements)

Nouveaux recrutements prévus en 2017

Attention : le nombre de recrutements prévus en 2017 n'est pas encore fixé ; les réunions de travail sont encore en cours. Nombres provisoires.

Recrutements validés pour 2017

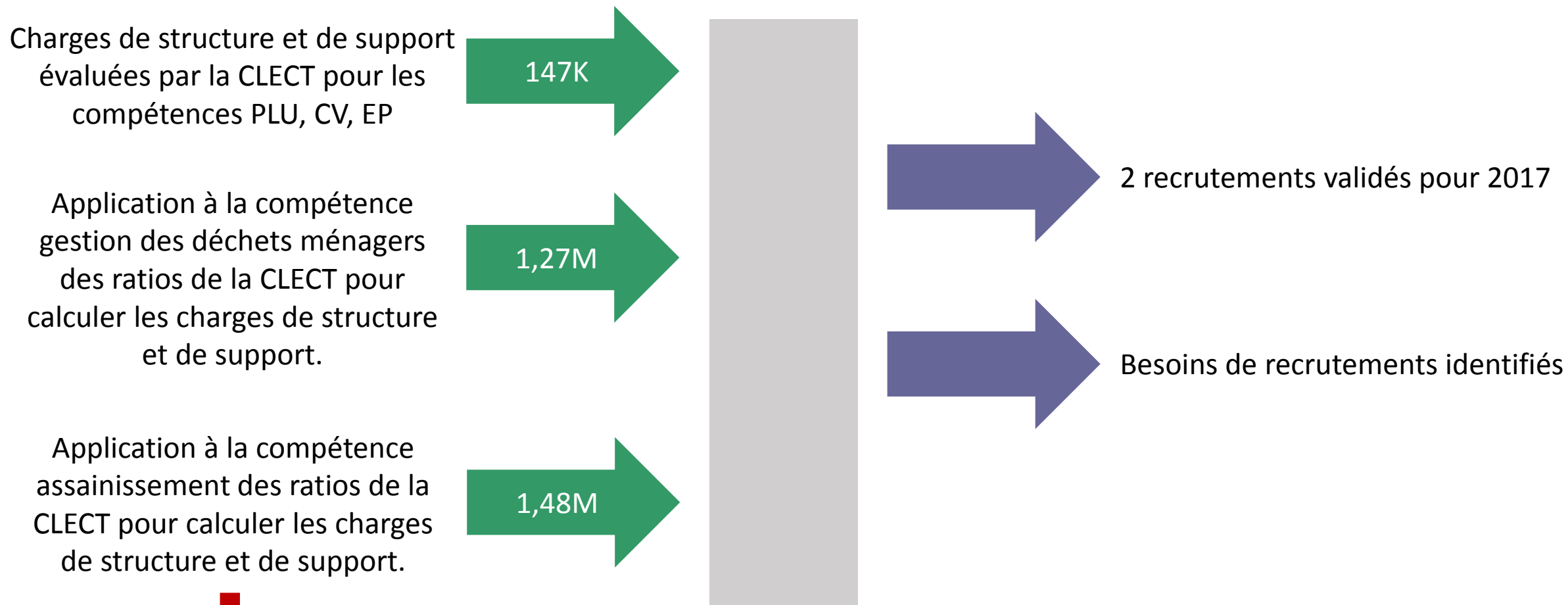
Recrutement en cours



Besoins de recrutements identifiés

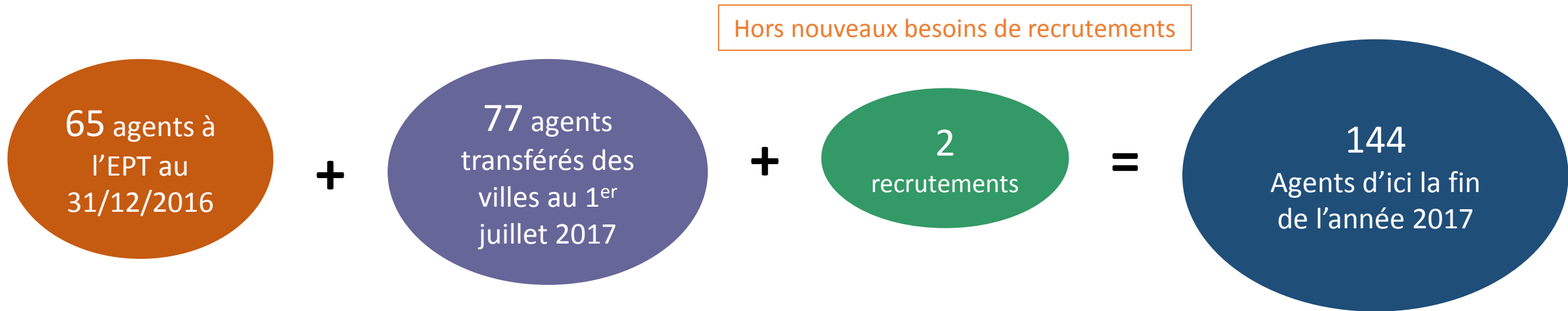
En cours de définition

Financement des charges de support liées aux transferts de personnel prévus en 2017



Pour l'assainissement, une délibération est nécessaire pour définir la quote-part utilisée pour le calcul des charges de structure et de support et afin de permettre un virement vers le budget principal.

Evolution des effectifs en 2017



Changements à venir en 2017

Agents transférés (CV, assainissement, OM)

Agents EPT

Recrutements



Prévision d'augmentation

= ?

Mise en place du RIFSEEP au niveau de l'EPT
+ revalorisation du point d'indice pour les titulaires (+0,6% en février 2017)
+ glissement vieillesse technicité

5) Etat de l'endettement de l'EPT en 2016

Etat de la dette au budget principal en 2016

L'EPT n'est pas du tout endetté en 2016.

Avec un niveau élevé d'épargne brute, Grand Paris Grand Est dispose d'une forte capacité à mobiliser l'emprunt afin d'investir dans des projets territoriaux.



L'épargne brute de l'EPT est gonflée en 2016 par l'excédent de TEOM qui n'a pas encore été reversé aux villes et par le fait que toutes les demandes de remboursement n'ont pas encore été appelées. Néanmoins, si l'épargne brute de l'EPT était ramenée à 4M, la capacité de désendettement resterait extrêmement faible, à 0,03 année.

Etat de la dette au budget **assainissement** en 2016

La dette sur le budget annexe assainissement est faible.



L'épargne brute de l'EPT est augmentée en 2016 car un faible niveau de dépenses de fonctionnement a été réalisé.
Si l'épargne brute était de 6M, comme ce qui avait été prévu au BP2016, la capacité de désendettement serait restée faible, à 3,4 années.

Etat de la dette au budget **assainissement** en 2016

Encours de dette
au 31/12/2016

21,7M

La dette de l'EPT au budget assainissement est composée de 92 emprunts différents, contractés par l'ensemble des villes.

75% des emprunts du budget annexe de l'assainissement ont été contractés auprès de l'Agence de l'eau à taux 0.

Les annuités de la dette ont été de 1M euros en 2016.

6) Les dépenses de l'EPT en 2017

Le budget 2017 : les premiers projets territoriaux

Administration générale

Etudes de l'IAU / APUR pour l'élaboration du projet de Territoire ;
Réalisation de cartes (IAU / APUR).

Gestion des déchets ménagers

AMO en cours sur la gestion des déchets ;
Préparation d'un marché territorial ;
Plan d'équipement des déchetteries.

PLUI

Premières études pour l'élaboration du PLUI.

Assainissement

Poursuite du diagnostic du Territoire ;
Etude préparatoire pour un Schéma Directeur ;
Préparations de marchés à l'échelle territoriale ;
Mise en place d'une PFAC territoriale.

Habitat

Lancement d'une étude pour la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL).